

Laurence BADEL, 2010, *Diplomatie et grands contrats. L'État français et les marchés extérieurs au XX^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 512 p.

Ali Laïdi

Volume 42, Number 2, June 2011

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1005831ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1005831ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Laïdi, A. (2011). Review of [Laurence BADEL, 2010, *Diplomatie et grands contrats. L'État français et les marchés extérieurs au XX^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 512 p.] *Études internationales*, 42(2), 232–234. <https://doi.org/10.7202/1005831ar>

très rapidement et endiguent les efforts de libéralisation du commerce. Hanson conclut que le processus de règlement des différends de l'OMC fonctionne bien. Il permet de régler des litiges complexes. Néanmoins, le libre-échange progresse moins rapidement que les BNT. En effet, une conclusion majeure de l'étude est que les États tissent une toile protectionniste de plus en plus grande sous la forme de BNT difficiles à franchir. Les deux derniers chapitres du livre contiennent une synthèse utile des stratégies des trois pays à l'étude. L'auteur a réussi à bien documenter un phénomène majeur de l'économie politique internationale. On saisit bien toute la complexité de la libéralisation du commerce à la lecture de cette étude détaillée. Les BNT font reculer de façon fondamentale les progrès accomplis par les moyens des rondes de négociations multilatérales et les multiples négociations régionales. Hanson conclut que les négociations commerciales sont condamnées à être toujours un pas derrière la mise en place de BNT trop souvent néfastes. En somme, le mercantilisme est toujours présent dans les décisions de politique commerciale des États et prend de plus en plus la forme de normes complexes et administratives.

En somme, l'apport du livre est d'offrir une perspective comparative des principaux acteurs commerciaux en matière de BNT. Le lecteur pourra en tirer une grille d'analyse des BNT qui permet de mieux comprendre les défis centraux auxquels l'OMC et l'ensemble de la communauté internationale doivent faire face.

Jean-François FORTIN

*Conseil de recherches en sciences humaines
du Canada (CRSH), Ottawa*

HISTOIRE ET DIPLOMATIE

Diplomatie et grands contrats. L'État français et les marchés extérieurs au XX^e siècle

*Laurence BADEL, 2010, Paris,
Publications de la Sorbonne, 512 p.*

Ce livre était attendu par tous ceux qui s'intéressent à la compétition économique internationale. Il replace l'État au cœur des marchés mondiaux. Il en fait l'un des grands acteurs du commerce international au même titre que les multinationales. Cette étude ne plaira pas aux tenants d'un libéralisme pur et dur qui dénie à l'État le droit de s'impliquer dans les affaires économiques. Pourtant, les faits que rapporte l'auteur sont têtus. Les archives et témoignages directs que réunit Laurence Badel montrent comment l'administration française, et plus particulièrement sa diplomatie, a soutenu les entreprises nationales dans la conquête des marchés extérieurs tout au long de ce 20^e siècle.

Tout démarre à la fin de la Première Guerre mondiale. La diplomatie française a alors pour mission de vendre le savoir-faire des entreprises nationales. Les diplomates s'inspirent des expériences de leurs homologues étrangers. Leurs regards se tournent d'abord vers l'Allemagne qui, à la veille du premier conflit mondial, se prépare à mener la guerre économique en cas de victoire.

Par la suite, les diplomates français ont étudié le système national anglais, qui respecte l'équilibre des missions entre les fonctionnaires du Board of Trade et ceux du Foreign Office. Refusant de s'immiscer dans les affaires de leurs entreprises, les Anglais se limitent à la recherche de l'information commerciale, économique, scientifique

et technologique. Ils la rassemblent, la trient et la mettent à la disposition des entreprises. Les Anglais font alors de la « *commercial intelligence* », ancêtre de l'intelligence économique.

Le modèle anglais n'a pas pris en France malgré les efforts de Jean Seydoux, considéré comme « le premier diplomate économique de l'histoire du quai d'Orsay ». L'échec de Seydoux aboutira au transfert des attachés commerciaux au ministère du Commerce et de l'Industrie.

Jusqu'en 1945, l'État français reste donc très actif sur le front économique extérieur, étendant son réseau d'information sur les marchés étrangers et créant l'assurance-crédit d'État. Pour accompagner les entreprises, il met à leur disposition le service des Attachés financiers et celui de l'Expansion économique. Cette politique dirigiste ne se fera pas sans difficulté, notamment sur la répartition des missions et des compétences entre la diplomatie, le ministère du Commerce et la Chambre de commerce de Paris.

Laurence Badel date la naissance de la diplomatie économique au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. C'est de Gaulle qui tranche la question des compétences : au ministère de l'Économie nationale la préparation des grands contrats internationaux, au ministère des Affaires étrangères le soin de mener les négociations. Les diplomates peuvent alors prendre leur envol et servir les intérêts économiques de la France à l'étranger. De son côté, le ministère de l'Économie ne reste pas inactif et peut s'appuyer sur la Direction des relations économiques extérieures (DREE).

De 1945 à 1960, la période est faste et voit l'État multiplier les efforts et les

initiatives pour soutenir ses entreprises à l'étranger. Accompagnement sur le terrain, observation de la concurrence, création de la COFACE, développement du soutien technique aux pays en développement... Bref, la diplomatie, de concert avec les fonctionnaires du ministère de l'Économie, déborde d'activité.

Les années 1960 amènent avec elles la concurrence. La compétition internationale est plus vive et la France doit se séparer de ses colonies. Sa stratégie évolue, la diplomatie française va jouer avec l'instrument du crédit. En mixant les crédits accordés à certains pays (Chili, Mexique, etc.), elle conditionne cet apport financier à l'achat de produits *made in France*. Crédits et prêts deviennent les instruments favoris de la diplomatie économique française.

Puis arrivent les années 1970 et la crise du pétrole. La France cherche alors l'équilibre et l'autonomie énergétique. Les hauts fonctionnaires mettent au point une politique de grands contrats à l'exportation. Ils les intègrent dans une stratégie de coopération internationale, un moyen d'éviter les contraintes imposées par une Europe communautaire en construction et celles de l'embargo de la Commission communautaire commune (COCOM). Mais le libéralisme frappe déjà à la porte des pays de l'OCDE. La question des aides publiques à l'exportation crispe les relations entre alliés. Les États-Unis exigent le démantèlement des systèmes d'aides publiques au nom du respect des règles de la concurrence pure et parfaite. La France va perdre peu à peu la main et devoir modifier de fond en comble son dispositif de soutien à l'exportation. La fin de la DREE approche, l'extinction du corps de l'Expansion économique à l'étranger aussi. L'État est sommé de se retirer des

affaires économiques. Ou de s'y faire plus discret.

La querelle qui a duré un demi-siècle entre les fonctionnaires du ministère de l'Économie et ceux du quai d'Orsay pour la maîtrise de la stratégie économique à l'étranger n'a plus vraiment lieu d'être. Un autre objectif tient en haleine les fonctionnaires : investir les lieux du pouvoir multilatéral. Il s'agit d'être présent au sein des institutions publiques internationales économiques, commerciales et financières qui dictent les règles au marché. Les administrations économiques et diplomatiques doivent y placer leurs hommes afin d'éclairer les organisations patronales chargées de partir à la conquête des marchés avec l'appui d'un chef de l'État qui transforme parfois ses déplacements à l'étranger en voyages d'affaires.

À l'arrivée, c'est à un voyage au cœur d'une histoire passionnante que nous entraîne l'auteur. Celle d'une France préoccupée par sa grandeur économique dans un monde où le commerce international devient l'alpha et l'oméga de la stratégie de puissance d'un État. Laurence Badel présente un travail exceptionnel, clair, fouillé et documenté sur le rôle de la diplomatie dans la conquête des marchés internationaux.

Ali LAÏDI

*Institut des relations internationales
et stratégiques (IRIS), Paris*

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

United Nations Reform, Heading North or South ?

*Spencer ZIFCAK, 2009, Londres,
Routledge, 218 p.*

Les études, rapports, articles et livres sur la réforme des Nations Unies

rempliraient une bibliothèque. Le livre du professeur australien Zifcak a néanmoins son intérêt, d'abord parce qu'il rassemble et analyse les principales propositions de réforme à partir du programme de réforme du secrétaire général Kofi Annan, à la suite de la crise provoquée par l'invasion de l'Irak. Il ajoute utilement à l'examen classique de la réforme du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et du Conseil des droits de l'homme le recours à la force, la nouvelle « responsabilité de protéger » et l'action internationale contre le terrorisme. Par ailleurs, l'auteur donne une orientation originale à son travail en identifiant les différences d'approche et d'objectifs des pays du Nord et du Sud à l'égard de la réforme des Nations Unies. Enfin, l'intérêt particulier du livre est que les observations sont étayées par les interviews de plus de 70 diplomates et responsables de l'ONU de toutes les régions du monde.

L'auteur reconnaît que « Nord » et « Sud » recouvrent des pays ou des ensembles différents. Au Nord, l'Union européenne, le groupe CANZ (Canada, Australie, Nouvelle-Zélande), les États-Unis, le Japon. Au Sud, principalement les deux groupes politiques dont les membres se recoupent, le Groupe des 77 et le Groupe des non-alignés. Les principales différences entre les objectifs et les intérêts du Nord et du Sud sont connues. Le Nord met l'accent sur la sécurité mondiale, la démocratie, les droits de l'homme, la bonne gouvernance et la justice internationale. Il soutient le concept de la responsabilité de protéger, actuellement à l'épreuve en Libye. Il veut rationaliser la gestion de l'ONU, limiter ou réduire ses dépenses.

Le principal objectif des nations du Sud est le développement économique